Mieux former, c'est mieux sécuriser

F.P.S.I.

Formation Prévention Secourisme Incendie

INCENDIE

REF I-012

E.S.I. (Équipier Seconde Intervention) - 1 jour

FORMATION

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 91 05959 91

Public concerné

Formation destinée au personnel désigné par le responsable d'établissement.

Objectifs

- Permettre à une équipe désignée d'intervenir efficacement sur début d'incendie.
- Prendre le relais des Équipiers de Première Intervention E.P.I. et devenir les agents incendie de l'entreprise.
- Être capable de mettre en oeuvre et d'utiliser le matériel de lutte contre l'incendie dont dispose l'établissement.

Validation

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.

Infos Pratiques

REF. : I-012

Durée : 6h sur 1 journée.

Nombre de stagiaires : de 3 à 10 personnes, *(nous consulter pour plus de personnes).*

Intervenants FPSI : Sapeurs pompiers en activité.

Unité mobile : *formation possible sur unité mobile, nous consulter.*

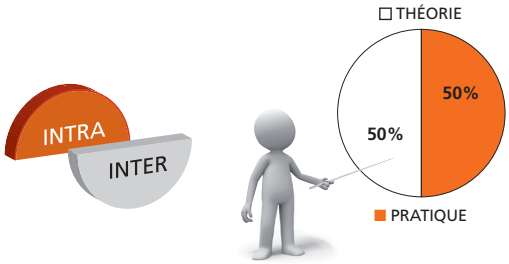

Contenu de la formation

Les fondamentaux face à un Incendie :

- Triangle du feu.
- Différentes classes de feu.
- Modes de propagation.
- Comportement au feu des matériaux et éléments de construction.
- Dégagement d'urgence.
- Conduite à tenir face à une personne intoxiquée par des fumées ou brûlée.
- Alerte/Alarme.

La sécurité incendie dans votre établissement :

- Moyens de secours de l'établissement : liste de vos moyens de secours.
- Moyens de première et deuxième intervention.
- Moyens de protection individuels et collectifs.
- Moyens d'extinction : utilisation du Robinet d'Incendie Armé (R.I.A.), différents types d'extincteurs.

EXERCICES PRATIQUES D'EXTINCTION SUR FEUX RÉELS

Évacuation :

- Rôle des guide-files, serres-files et responsables d'évacuation.
- Point de rassemblement.

Appareils Respiratoires Isolants A.R.I. :

Description des appareils- Comment effectuer une reconnaissance - Les contraintes physiologiques.

Le permis de feu :
Comment établir un permis de feu.

Notions d'explosimétrie.

Conduites à tenir face à des feux spécifiques, notamment feux de solvant,etc…

Synthèse et bilan de la formation : débriefing avec notre intervenant expert.

Nous Contacter :

70 Avenue de la Division Leclerc - 91160 Ballainvilliers

Tél : +33 (1) 69 63 04 47 - Fax : +33 (1) 69 63 01 67

mail : contact@fpsi.fr - www.fpsi.fr

Édition 2013 - *Voir fiche réglementation ou notre site internet www.fpsi.fr - Document non contractuel - toutes les marques citées sont déposées par leur(s) propriétaire(s) respectif(s). Conception: MARKETING TACTICS. Crédits photos : Shutterstock et FPSI.

Mieux former, c'est mieux sécuriser

F.P.S.I.

Formation Prévention Secourisme Incendie

INCENDIE

REF I-012

E.S.I. (Équipier Seconde Intervention) - 1 jour

FORMATION

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 11 91 05959 91

La réglementation

Dispositions générales :
Articles **L4121-1*** et **L4141-2*** du code du travail.

Dispositions spécifiques en matière de prévention des incendies : articles **R.4227-28*** à **R 4227-39*.**
L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Toute personne apercevant un début d'incendie doit donner l'alarme et mettre en œuvre les moyens de premiers secours sans attendre l'arrivée du personnel désigné.

D'une manière contractuelle, les assureurs exigent, généralement, des formations précises dont le contenu a été défini dans le règlement R6 de l'A.P.S.A.D. (Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages).

Elles sont de deux types :
- Équipiers de Première Intervention et
- Équipier de Seconde Intervention.

Chapitre 4

En période d'activité, 3 E.S.I. par séquence de travail pour mise en oeuvre de 2 Robinets d'Incendie Armé (R.I.A.) en moins de 3 minutes. (6 E.S.I., si le délai d'intervention est supérieur à 10 minutes).

Et le nombre peut être augmenté si des moyens de secours supplémentaires sont exigés.

Les missions des E.S.I. peuvent être assurées par des agents de sécurité incendie.

Chapitre 6

Les E.S.I. doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.

Supports - Materiel

Livret Équipier de seconde Intervention.

Nous Contacter :

70 Avenue de la Division Leclerc - 91160 Ballainvilliers

Tél : +33 (1) 69 63 04 47 - Fax : +33 (1) 69 63 01 67

mail : contact@fpsi.fr - www.fpsi.fr

Édition 2013 - *Voir fiche réglementation ou notre site internet www.fpsi.fr - Document non contractuel - toutes les marques citées sont déposées par leur(s) propriétaire(s) respectif(s). Conception: MARKETING TACTICS. Crédits photos : Shutterstock et FPSI.